



**RAPPORT DE LA COMMISSION
DE GESTION-FINANCES
POUR LE PREAVIS 25/22
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de Gestion-Finances – Rapport général budget 2023,
questions-réponses budget 2023**

Président de la COGEFIN : Colin Grand, colin.grand@plr-moudon.ch, 079/952.95.16

Adopté par la COGEFIN le 29 novembre 2022

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 13 décembre 2022

SOMMAIRE

Rapport général du Président	2
Constitution et organisation de la Commission	2
Travail de la Commission.....	3
Remarques sur les comptes communaux.....	3
Remerciements	3
Conclusion	4
Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur le budget 2023....	5
Questions générales sur le budget :	5
Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique : Adm. Générale ; Promotion économique ; Tourisme	7
Questions comptes : 11 Administration communale	7
Questions comptes : 16 Tourisme	8
Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale : Environnement ; Voirie	9
Questions comptes : 4 Travaux	9
Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal : Aménagement du territoire	11
Questions comptes : 19 Service informatique.....	11
Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal : Finances ; Eau et énergies	12
Questions comptes : 2 Finances.....	12
Questions comptes : 8 Service industriels	13
Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal : Bâtiments ; Culture et cultes	15
Questions comptes : 15 Affaires culturelles et loisirs.....	15
Questions comptes : 3 Domaines et Bâtiments (35-36).....	15
Questions comptes : 5 Instruction publique et Cultes	17
Dicastère de Monsieur Félix Stürner, Municipal : Enfance ; Jeunesse et cohésion sociale.....	18
Questions comptes : 18 Transports et Mobilité	18
Questions comptes : 7 Service social	18
Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal : Sécurité ; Sports	19
Questions comptes : 17 Sports	19
Questions comptes : 6 Police.....	19

Commission de Gestion-Finances (COGEFIN) pour le budget 2023**Rapport général du Président****Constitution et organisation de la Commission**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Conformément à l'article 105 du règlement du Conseil communal (RCC), la Commission de Gestion-Finances est chargée d'examiner et de rapporter sur le budget.

La COGEFIN relève que les Municipaux en charge de leurs dicastères ont fait un effort de diminution des coûts et d'estimation encore plus proche des montants réels comptabilisés en fin d'exercice.

La COGEFIN observe que le budget est présenté, pour la cinquième année consécutive, avec un excédent de charges (*CHF 51'326.00 en 2023, CHF 50'360.90 en 2022, CHF 309'762.50 en 2021, CHF 131'450.40 en 2020 et CHF 137'734.00 en 2019*). Néanmoins, lors des années susmentionnées et ce jusqu'en 2021, lors de la clôture des comptes, il en ressort à chaque fois un excédent de produits, ce qui nous permet d'entrevoir ce budget présentant un déficit avec plus d'apaisement. En effet, le Municipal des Finances et le Boursier communal se veulent prudents quant à l'établissement des revenus et des charges, d'autant plus en prenant en compte l'incertitude financière qui pèse au sortir de la pandémie, le conflit armé en Europe et l'inflation.

Comme nous pouvons le constater dans le budget, le solde de fonctionnement épuré (SFE), la marge d'autofinancement (MA), le solde financier (SF), ainsi que la capacité économique d'endettement (CEE) nous montrent des valeurs inquiétantes et qui s'écroulent ces prochaines années avant une esquisse de rehaussement. Il en va de la Municipalité d'être vigilant à la bonne santé financière, mais il est aussi de la compétence de notre plénum de veiller à avoir une capacité économique saine, tout comme nos délégués aux associations intercommunales sont responsables de débattre des dépenses de ces dernières qui, au final, pèsent lourd pour la Commune de Moudon.

Plusieurs projets coûteux seront bientôt présentés au Conseil communal. La COGEFIN souhaite que les commissions ad hoc ainsi que les Conseillers communaux prennent conscience que nous ne pourrions pas accepter toutes les dépenses présentées au cours de la législature si nous souhaitons conserver une bonne santé financière pour les prochaines années.

Travail de la Commission

Au mois d'octobre, la Commission a composé les binômes qui ont dûment analysé les comptes du budget 2023 d'un ou plusieurs Municipaux. La COGEFIN, pour le budget précité, a également posé quelque question sur les budgets des associations intercommunales transmis, sur notre demande, par le Greffe, puis à ensuite posé les différentes questions aux Municipaux concernés, avant de les auditionner.

Le Président tient à relever la présence des membres de la COGEFIN aux séances, ainsi que la présence des Municipaux lorsque ceux-ci sont conviés. Les rencontres se sont toujours déroulées dans une ambiance collégiale et constructive. Il remercie vivement tous les commissaires pour leur assiduité et pour la qualité de leur travail.

Remarques sur les comptes communaux

Le tableau ci-dessous donne un résumé des valeurs clés des budgets de 2016 à 2023

Budgets	Charges	Produits	Résultats
2016	27'676'156.00	27'502'535.60	- 173'620.40
2017	27'336'881.00	27'452'243.60	115'362.60
2018	28'149'198.00	28'150'069.30	871.30
2019	28'847'605.30	28'709'871.30	- 137'734.00
2020	28'347'036.40	28'215'586.00	- 131'450.40
2021	28'820'957.00	28'511'194.00	- 309'762.50
2022	28'801'234.00	28'750'873.00	- 50'360.90
2023	30'634'638.00	30'583'312.00	- 51'326.00

Le tableau ci-dessous donne un résumé des valeurs clés des comptes de 2016 à 2021.

Comptes	Charges	Produits	Résultats
2016	29'473'522.88	29'815'488.87	341'965.99
2017	29'620'614.95	29'955'391.96	334'777.01
2018	31'835'234.33	31'924'191.19	88'956.86
2019	32'105'444.86	32'288'575.30	183'130.44
2020	31'618'232.68	31'954'370.52	336'137.84
2021	31'784'973.41	32'098'947.44	313'974.03

Remerciements

La COGEFIN tient à remercier vivement toutes les personnes qui d'une façon ou d'une autre ont facilité le travail de la Commission, soit en participant aux rencontres, soit en répondant aux questions et interrogations. Un remerciement particulier aux membres de la Municipalité et au Boursier qui ont répondu présents à nos convocations ainsi qu'au personnel du Greffe qui a facilité le travail de la Commission.

Conclusion

Forte de son examen du budget 2023, la COGEFIN, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères communales, et Messieurs les Conseillers communaux de bien vouloir voter les conclusions suivantes

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité 25/22 ;
- Ouï le rapport de la COGEFIN chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

- 1. Adopte tel que présenté le budget 2023 de la Commune de Moudon présentant un excédent de charges de CHF 51'326.00,**
- 2. prend acte du plan des investissements pour la période 2022-2026.**

Colin Grand
Président

Madame Sandrine Bosse Buchanan _____

Madame Sophie Demierre _____

Madame Céline Ombelli _____

Monsieur Alexandre Anthonioz _____

Monsieur Simon Benjamin _____

Monsieur Cédric Böhlen _____

Monsieur Jakup Isufi _____

Monsieur Julien Pittet _____

Questions de la COGEFIN et réponses de la Municipalité sur le budget 2023

Questions générales sur le budget :

Question	Réponse Municipale
L'augmentation actuelle des coûts du gaz et de l'électricité a-t-elle été prise en compte pour ce budget 2023 ? En effet 10% d'augmentation ne reflète pas ou plus les hausses prévisibles actuelles.	Oui, les augmentations ont été prises en compte selon certaines hypothèses qui sont mentionnées dans la liasse du budget en page 4. Cependant, le 10% d'augmentation d'achat du gaz naturel fait référence à une hausse supplémentaire par rapport à des prix actuels qui ont déjà considérablement augmentés. Seule l'avenir nous dira si nous avons été trop optimiste ou pas.
L'entreprise Cremo à Lucens va cesser ses activités. Sait-on quel sera l'impact de cette fermeture sur les frais de participation à l'EMB ?	La fermeture de Cremo implique une diminution de 9000 EH ce qui signifie que cela aura un impact sur les frais de participation. A cela devra s'ajouter la hausse des matières premières pour la réalisation de l'ouvrage. Ce qui signifie une projection de la taxe entre CHF 120.00 et CHF 140.00 par EH
Dans les investissements prévus pour 2023, 1.5 million est prévu pour la route de Bronjon, Etang à Rod : de quoi s'agit-il ?	Il s'agit de l'élargissement du chemin depuis le clos d'équarissage jusqu'à la Z.I. Pré-Bryand. Ce projet est conjoint avec les services industriels car il faut poser une conduite de bouclage + accès à l'étang pour personnes à mobilité réduite
Y a-t-il toujours des impératifs aussi stricts imposés pour les nettoyages ?	Non.
Nous constatons qu'en page n°59 du budget, les courbes et les valeurs tendent à s'inverser : les charges augmentent, et les revenus baissent. De plus, le solde de fonctionnement épuré (SFE), la marge d'autofinancement (MA), solde financier (SF), ainsi que la capacité économique d'endettement (CEE) nous montrent des valeurs inquiétantes. Est-ce que la Municipalité entreprend-elle déjà des solutions afin de limiter la chute des valeurs de ces derniers ? Dans le tableau de bord de l'évaluation prospective, nous avons une vision jusqu'en 2027, est-ce qu'à ce moment-là les valeurs vont-elles se stabiliser, ou continueront-elles à chuter ?	Pour l'établissement des évaluations prospectives, nous nous basons sur des scénarios possibles, mais souvent assez conservateurs afin d'éviter de donner une image trop optimiste de l'évolution financière. Ces dernières années, les résultats effectifs ont toujours été, pour diverses raisons, supérieurs aux budgets et prévisions. Cependant, il est vrai que la situation au niveau des finances tend à se contracter et laisse entrevoir des années financièrement plus difficiles. La

	<p>croissance de la population moudonnoise, l'évolution des taux de crédit ainsi que l'évolution générale des prix sont des facteurs qui ont une très forte influence sur la progression des coûts et la Municipalité y est très attentive. Par contre il est absolument impossible aujourd'hui de dire si la situation va se stabiliser ou pas à l'avenir, tant les facteurs influençant nos coûts sont nombreux.</p>
<p>Au vu des augmentations générales de la consommation de gaz dans l'ensemble de nos bâtiments communaux, quelle est la stratégie de la Municipalité pour le futur de ces derniers (isolation, diminution de la consommation, ...)?</p>	<p>Comme déjà annoncé nous allons effectuer des audits de nos bâtiments afin d'identifier les aspects énergétiques et de maintenance à moyen et à long terme. Une gérante d'immeuble a été engagée au 1er janvier 2023 pour superviser ces travaux et diriger le service des bâtiments qui va être réorganisé. La commune a déjà édicté des directives valables dès le 1er novembre 2022 pour des économies d'énergie aussi bien dans les locaux de l'administration que dans les locaux scolaires propriétés de la commune. En fait, elle met en application les recommandations de la Confédération et du canton (diminution de température, eau chaude, éclairage, etc.)</p>
<p>Souhaite-elle également entreprendre une stratégie d'isolation thermique (ou autre) plus tôt que prévu afin de répondre plus rapidement à la crise énergétique ?</p>	<p>Il n'y avait rien de prévu jusqu'à maintenant, mais la situation nous obligera à réagir. Les premières actions pourraient se faire au niveau de l'éclairage (passage au LED dans les locaux). Le travail a été fait pour le projet de la Douane puisque nous proposons des solutions pour améliorer massivement l'isolation et la production d'énergie des locaux. En résumé, nous allons faire des propositions concrètes au Conseil communal dans le courant de l'année 2023.</p>

Dicastère de Madame Carole Pico, Syndique : Adm. Générale ; Promotion économique ; Tourisme

Questions comptes : 11 Administration communale

Compte + intitulé	Question	Réponse municipale
110.3091.00 Cours de formation	Quel est le personnel concerné par ce cours ?	Le personnel du greffe municipal.
110.3102.00 Annonces, journaux, documentation	Pourquoi est-il constaté une hausse de CHF 3000.00 pour le journal communal officiel, quel est le détail expliquant cette augmentation ?	Il s'agit des frais d'impression du journal communal qui ont été réactualisés sur la base d'une année de parution (4 exemplaires).
110.3185.00 Honoraires, études et expertises	En 2021 le poste était doté de CHF 4'629.30, en 2022 CHF 15'000.00, et en 2023 CHF 10'000.00. Pouvez-vous nous transmettre des explications sur cette future dépense ?	Ce chiffre n'est pas établi en fonction de projets déjà bien définis, mais en fonction d'une estimation des dépenses courantes moyennes.
110.3185.01 Honoraires et frais de justice	En 2021, nous avons reçu la réponse suivante : « Il s'agit des frais relatifs aux différentes procédures judiciaires en cours ou auxquelles la Municipalité sera confrontée en 2022. ». Sur la base cette réponse, est-il possible de déduire qu'en 2023 la Municipalité s'attend à être confrontée à nouveau à des frais de justice ?	Les décisions de la Municipalité peuvent faire l'objet de recours auprès des instances judiciaires compétentes. En tant qu'autorité qui rend des décisions administratives, la Municipalité n'est pas à l'abri de procédures judiciaires.
110.3180.01 Frais d'exécution par décision de substitution	Pouvez-vous nous donner des explications quant à la disparition de ce compte ?	Le compte n'a pas disparu, mais porte le no 110.3189.01. Aucune charge n'est prévue à ce jour pour 2023.
110.3199.00 Frais divers	Pouvez-vous nous détailler les raisons	Les frais de 2021 étaient exceptionnels. (voir remarque dans les comptes 2021).

	expliquant cette diminution et cette différence avec l'exercice précédent ?	
110.3809.00 Attribution à divers fonds de réserve	Pouvez-vous nous expliquer l'absence de ce compte depuis le budget 2022 ?	Il n'y a jamais eu de montant budgétisé dans ce compte. Il est utilisé lors des boucllements en fonction des provisions comptabilisées à ce moment-là.

Questions comptes : 16 Tourisme

Compte + intitulé	Question	Réponse municipale
160.3101.00 Imprimés et fourniture de bureau	Quels sont les prestataires inclus dans le guide ? Reversent-ils une contribution et si oui, sur quel compte ?	Il s'agit de tous les prestataires touristiques de la région (y. c. les restaurants et hébergements) au nombre de 190 env. À l'heure actuelle, aucune contribution n'est demandée ; celle-ci est néanmoins prévue dans le projet de régionalisation en cours.
160.3116.00 Achat d'équipement spécialisés	Comment justifier une telle baisse ?	Le budget 2022 comprend CHF 28'000.- pour le remplacement de 5 piliers publics. Ces frais sont uniques et ne sont pas reportés au budget 2023
160.3185.00 Honoraires et prestations de tiers	Qui ou quoi cela concerne-t-il exactement ?	Cela concerne les prestations de guides et autres travail effectués sur mandat pour le compte de l'office du tourisme.
160.4513.00 Subside et participation du Canton	Pouvez-vous nous expliquer l'absence de ce compte depuis le budget 2022 ?	Il n'y a jamais eu de montant budgétisé dans ce compte. Dans les comptes 2022, il s'agit de la participation du Canton - à hauteur de 70% à travers la LADE et la LPR - à l'étude de faisabilité sur la régionalisation de l'OT, qui s'est déroulée en 2021 et que nous n'avons pu facturer qu'en 2022. La phase 2 de la régionalisation se déroule sur 2022 et 2023, et nous ne pourrions par conséquent facturer le Canton qu'à la fin du processus, soit en 2024, d'où l'absence de ce compte dans le budget 2023. Pour 2024, il s'agira d'un montant de CHF 26'460.- (à nouveau à hauteur de 70% à travers la LADE et la LPR).
160.4523.00 Participation de commune ou ass. de communes	Bonne nouvelle, est-ce qu'il y a d'autres communes qui participent à la régionalisation de l'OT ?	À l'heure actuelle, il y a 18 communes, en plus de Rue et de Moudon, qui participent à la réflexion et au travail en commissions sur la régionalisation de l'OT. Sur une base volontaire, la Commune de Rue participe financièrement.

**Dicastère de Madame Véronique Diserens, Municipale : Environnement ;
Voirie**
Questions comptes : 4 Travaux

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
410.3193.00 Cotisations	A qui ou quoi cotisons-nous ?	Patrimoine suisse : chf 70.- Sté vaudoise amélioration foncières : chf 50.- ARPEA : chf 160.- Ass. suisse VSS : chf 2'117.- Espace suisse : chf 681.- ASIT VD : 1'100.- Ass. vaudoise des ingénieurs : chf 120.- Augmentation et divers chf 202.-
430.3012.00 Salaires personnel occasionnel	Quel est le personnel occasionnel ?	En été principalement, nous avons besoin de personnel supplémentaire. Ce compte correspond aux étudiants que nous engageons durant la période estivale.
430.3192.00 Taxes sur véhicules	Comment une baisse de 60% se justifie-t-elle ?	Une demande d'exemption de taxe de véhicules de voirie a été demandée et acceptée par le service des automobiles.
430.3311.00 Amor. d'ouvrages génie civil et d'assainissement	A quels ouvrages ou assainissements correspondent l'augmentation de budget de CHF 109'800 par rapport au budget 2022 ?	Les amortissements sont calculés et planifiés en fonction des investissements réalisés ou dont il est prévu qu'ils seront réalisés et terminés en 2023 (réfection route d'Yverdon, coude de la Broye.) Ces amortissements comptables (non- financiers) sont obligatoires et seront calculés sur les investissements effectifs à fin 2023, le montant peut donc varier en fonction de l'avancement des travaux.
430.3804.00 Fonds de réserve pour places de parc 430.4309.00 Contribution places de parc	Comment les montants sont-ils établis pour le compte fonds de réserve ? Y-a-t-il un lien entre ces deux comptes ?	Le montant du compte 430.4309.00 repose sur l'hypothèse de l'encaissement de deux taxes de remplacement pour place de parc. Le montant du compte 430.4309.00 est ensuite attribué à la réserve, cpte 430.804.00.
440.3145.00 Entretien & aménagements	Quels entretiens supplémentaires sont prévus pour 2023 ?	Principalement, le changement d'une partie de nos bacs à fleurs. En effet, il s'avère que certains sont fendus, cassés et nécessitent d'être remplacés.

<p>440.3146.00 Entretien arbres urbains</p>	<p>Quels entretiens supplémentaires sont prévus pour 2023 ?</p>	<p>Il s'agit de taille, d'abattage et de replantation d'arbres à la Route de Siviriez et la Rollaz.</p>
<p>450.4812.00 Prélèvement cpte réserve gestion ordure</p>	<p>A quelles dépenses correspond le prélèvement de CHF 70'420 ?</p>	<p>Le projet pilote GastroVert qui doit se dérouler fin 2022 et début 2023 génère des modifications dans les coûts et produits certaines taxes qu'il n'est pas possible d'entièrement compenser durant la phase de test, notamment en ce qui concerne les frais de ramassage.</p>
<p>460.4909.00 Imputation interne intérêts</p>	<p>A quoi correspondent les imputations interne d'intérêts ?</p>	<p>Pour ce compte, il s'agit du revenu estimé basé sur le montant de la provision du service qui se montait à fin 2022 à chf 4'195'000.-.</p>
<p>470.3311.00 Amorti. d'ouvrage de génie civil et d'assainissement</p>	<p>Quel est l'emprunt associé à cet amortissement ? De plus, pour quelle raison le montant passe-t-il de CHF 9'000.00 à CHF 700.00 ?</p>	<p>Les emprunts ne sont pas liés à un objet spécifiquement. Ils correspondent aux besoins totaux ressortant de la gestion de la liquidité. Il s'agit de l'amortissement sur les travaux de sécurisation du ruisseau de l'Orjalet dont les amortissements du budget 2022 avaient été estimé avant d'avoir connaissance de la participation du Canton au projet. L'amortissement effectif à fin 2022 sera donc nettement inférieur au budget.</p>

Dicastère de Monsieur Jean-Phillipe Steck, Municipal : Aménagement du territoire
Questions comptes : 19 Service informatique

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
190.3185.00 Mandat externe gestion informatique	Pour quelle raison, avons-nous une diminution aussi peu significative, en considérant une nouvelle ressource IT ?	Le répondant informatique a un rôle organisationnel en tant que gestionnaire et personne référente pour les questions d'informatique. Cet appui s'avère nécessaire au regard des nombreux projets en cours et à venir. Il n'effectue pas de tâches (techniques) informatiques. Cela n'a donc pas d'impact sur le mandat externe confié à notre prestataire informatique pour la gestion et la maintenance de notre parc informatique, la sécurité, le réseau et la téléphonie. Ce mandat externe est toutefois proposé avec une diminution dans ce budget, mais en raison d'un ajustement par rapport à l'exercice en cours.
193.3111.00 Achat de PC ou terminaux	Cette dépense se justifie-t-elle afin de garantir une meilleure sécurité informatique ?	Oui, nous désirons pouvoir maîtriser les ressources informatiques ayant accès à notre réseau et avoir un même niveau de sécurité pour toutes et tous.
195.3185.01 Maintenance logiciel et helpdesk	Cette augmentation pour la GED M-Files est-elle occasionnelle ou va-t-elle se pérenniser ?	Le montant concernant la Ged M-Files est de l'ordre de chf 16'000.- par année. Cet outil est indispensable pour disposer d'une GED performante nous permettant de maîtriser les processus de nos documents ainsi que la gestion « fine » des droits d'accès aux documents.

Dicastère de Monsieur Serge Demierre, Municipal : Finances ; Eau et énergies
Questions comptes : 2 Finances

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
210.4001.02 Prestation en capital	Comment se justifie une diminution de plus de CHF 40'000.00 par rapport aux années précédentes ?	Le montant est ajusté en fonction des montants des années précédentes et de la situation provisoire des encaissements d'impôt fin août. Pour information, à fin septembre 2022 le montant est de chf 74'159.10.
210.4011.00 Impôt sur le bénéfice	Pour quelle raison une telle augmentation par rapport à 2022 ?	Le montant est ajusté en fonction des montants des années précédentes et de la situation provisoire des encaissements d'impôt fin août. Pour information, à fin septembre 2022 le montant est de chf 630'816.15
210.4041.02 Redistribution RFFA	Pourquoi une augmentation de presque CHF 30'000.00 ? De plus, qu'est-ce que ce « nouveau » compte « RFFA » puisque ce poste s'appelait avant « redistribution aide PF-17 »	Le montant nous a été communiqué oralement par la Direction des finances communales du canton. Il s'agit de la modification du nom de l'aide qui était fournie au début par le canton (PF 17 = projet fiscal) et maintenant par la confédération. (RFFA = Réforme fiscale et financement de l'AVS).
210.4041.00 Droit de mutation	Pourquoi une telle fluctuation entre les différentes années ?	Cela dépend des transferts immobiliers qui sont effectivement réalisés.
210.4411.00 Participation à l'impôt sur les gains immobilier	Comment se justifie une telle différence entre les années ?	Cela dépend des transferts immobiliers qui sont effectivement réalisés.
220.3220.99 Int. Intercalaire s/renouvell. Prêts LT	Qu'est-ce que cet intérêt intercalaire sur renouvellement prêts LT	Estimation des intérêts à payer sur les crédits à renouveler ou les nouveaux crédits.

Questions comptes : 8 Service industriels

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
810.3185.01 Frais d'étude	Qu'est-ce qu'un système de gestion de l'autocontrôle ?	L'autocontrôle est réalisé actuellement mais est documenté de manière trop disparate et peu centralisé (classers, fiches d'entretien sur sites, mise à jour manuelle des procédures de suivi et des entretiens des ouvrages). Un système de gestion permet un gain de temps dans le suivi des procédures. D'autre part, le montant indiqué couvre également l'établissement d'un bilan d'état et des travaux à entreprendre dans les installations faisant partie du réseau d'adduction d'eau.
810.3804.00 Attribution à fds Maintien valeur réseau eau	Cette augmentation de plus de CHF 30'000.00 par rapport à 2022 sera-t-elle pérenne dans le temps ?	Non, pas forcément. Cela dépend des travaux effectivement réalisés. De plus, avec l'introduction du MCH2, cette méthodologie pourrait changer.
810.4813.00 Prélèvement s/fonds réserve Service des eaux	Les prélèvements sur fonds de réserve se font lorsqu'il y a une perte financière sur l'exercice, nous voyons que les pertes pour les Service des eaux sont récurrentes depuis quelques années. Ainsi, à combien se dote le « fond de réserve service des eaux », et pendant combien de temps encore pouvons utiliser ce fond à l'avenir selon vous sans y faire de provision ?	A fin 2021, le fond était doté de chf 827'964.95 et cela devrait permettre de couvrir les pertes sur encore environ deux ans. Cependant, un nouveau règlement de distribution de l'eau devait bientôt remédier à cette situation et permettre aux comptes du service de l'eau sous pression de revenir à l'équilibre financier.
820.3123.00 Éclairage public (consommat.)	Comment a été effectué le calcul du montant ? Ce dernier prend-il également en compte la diminution de l'intensité de l'éclairage, ou autre ?	En tenant compte de l'effectif des années précédentes et d'une augmentation de 20%. Les restrictions d'éclairage n'étaient pas connues au moment de l'établissement du budget et sont d'ailleurs très difficilement chiffrables.
830.3122.00 Achat de gaz naturel	Vous estimez à 10% d'augmentation, cela est-il toujours d'actualité aujourd'hui ?	Précision, l'augmentation est estimée à 10% par rapport aux prix actuels qui sont déjà plus élevés que les années précédentes. Le prix du gaz fluctue de mois en mois et est sujet à la demande en fonction de la météo. Il est donc très difficile à dire si l'hypothèse d'augmentation de prix est suffisante ou pas. Beaucoup d'autres facteurs influent sur le prix du gaz et nous n'avons pas les ressources et connaissances pour pousser l'analyse

		plus loin, si tant est que quelqu'un sache le faire aujourd'hui avec un niveau de certitude suffisant.
--	--	--

Dicastère de Monsieur Roger Müller, Municipal : Bâtiments ; Culture et cultes

Questions comptes : 15 Affaires culturelles et loisirs

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
150.3901.00 Imputation interne frais du personnel	Pour quelle raison, avons-nous une diminution ?	Adaptation selon l'effectif des années précédentes tout en prenant en compte un retour à la normale post Covid progressif

Questions comptes : 3 Domaines et Bâtiments (35-36)

350.3151.00 Entretien installation et mobilier	Est-il prévu de moins entretenir le mobilier et les installations ? Si oui, pour quelle raison ? De plus, cela risque-t-il de péjorer les installations ?	Des travaux de modernisation du mobilier et de l'administration sont terminés. Ce compte doit donc uniquement couvrir l'entretien (pannes, remplacement etc.). Le budget est suffisant.
350.3901.00 Imputation interne frais de personnel	Quelle est la raison de cette augmentation ?	La répartition des heures de travail a été modifiée pour prendre en compte la réorganisation du service de conciergerie des bâtiments communaux. A noter que les imputations internes à fin 2023 se feront sur les heures effectives de travail dans chaque bâtiment et pourront donc être différentes des prévisions.
351.3122.00 Achat et consommation de gaz	Est-il vraiment nécessaire de chauffer autant ce bâtiment vide ?	Le bâtiment doit être chauffé afin d'éviter en particulier des problèmes d'humidité. Comme les autres bâtiments de la commune il est prévu de baisser la température pour des raisons d'économie d'énergie, mais le coût du gaz va « compenser » négativement ces économies. De plus, il n'y a qu'une chaudière pour la grande salle et l'Auberge, ce qui complique encore la situation. Cette problématique est également reprise dans l'installation du futur CAD.
351.3141.00 Entretien du bâtiment	Pouvons-nous avoir un détail pour ce poste-là ?	Il s'agit principalement de l'entretien extérieur de la Douane comme les bacs à fleur, d'éventuelles dégâts. Il n'y aura normalement pas d'entretien dans le bâtiment puisqu'il sera en rénovation.
352.3141.00 Entretien du bâtiment	Pour quelle raison, y a-t-il une diminution autant conséquente ?	Dans le budget 2022, nous avons effectué la transformation complète de la salle de chimie de l'Ochette pour environ de CHF 13'000.- Il n'est pas prévu d'autres travaux d'importance pour 2023. Nous avons tenu compte que des frais fixes tels que les

		contrats de maintenance. Il reste une réserve pour d'éventuels d'autres imprévus.
353.3133.00 Produits hygiéniques et de nettoyage	Pour quelle raison y a-t-il une augmentation significative, malgré une adaptation du budget aux coûts effectifs, alors qu'en 2021, il est à CHF 1'478.95 ?	Cette augmentation est nécessaire par la reprise d'activité normale à la salle de la Douane par rapport à l'année 2021 qui était encore touchée par le COVID. Il s'agit là du savon, des essuie-mains et du papier de toilette.
354 Bâtiments divers	De quels bâtiments s'agit-il ?	Des bâtiments qui n'ont pas leur propre ligne de compte dans le budget. Principalement les anciennes prisons, le Château de Rochefort, l'ancien stand, les bâtiments de la place de la Gare.
357.3901.00 Imputation interne frais de personnel	Pour quelle raison le montant des imputations internes augmente-il autant ?	La répartition des heures de travail a été modifiée pour prendre en compte la réorganisation du service de conciergerie des bâtiments communaux. A noter que les imputations internes à fin 2023 se feront sur les heures effectives de travail dans chaque bâtiment et pourront donc être différentes des prévisions.
359.4803.01 Prélèvement sur fds Maintien de la Valeur	Y a-t-il des travaux prévus ?	Non, pas de travaux prévus. Le prélèvement sert à couvrir l'écart entre les amortissements financiers obligatoires selon le règlement sur la comptabilité des communes et l'amortissement économique de l'objet qui lui détermine le coût d'emploi ou d'usure effectif.
360.3011.00 Traitements du personnel	Quelle est la justification d'une augmentation d'environ 10% par rapport à ce poste en 2021 ?	Il s'agit des augmentations contractuelles presque l'entier du personnel étant mensualisé et des remplacements pour les personnes absents ((phénomène en hausse)
357.3141.00 Entretien du bâtiment	Pour quelle raison le budget diminue de plus de 50% par rapport à 2022 ?	Dans le budget 2022 nous avons la réfection du parquet pour CHF 11'263.-, travaux qui ne seront pas nécessaires en 2023. Nous ne prévoyons pas de travaux importants en 2023.

Questions comptes : 5 Instruction publique et Cultes

500.3522.01 Participation frais transports AISMLE	Pour quelle raison avons-nous une augmentation de CHF 40'000.00 par rapport à 2022 ?	Les prestataires ont augmenté leur prix de CHF 18'000.- et un nouvel appel d'offre est prévu pour 2023, ainsi que la mise en place d'un nouveau règlement sur les transports. Ces travaux vont générer des coûts supplémentaires.
521.3522.00 Participation Unité accueil parascolaire	Pouvons-nous avoir une explication pour cette augmentation de CHF 15'000.00 par rapport à 2022 et de presque CHF 140'000.00 par rapport en 2021 ?	Voir réponse ci-dessous*

- (521.3522.00)

AISMLE	Budget 2021	Budget 2022	Diff	Budget 2023	Diff	Comptes 2021
Nb de places d'accueil	156	156		168	7.7%	
A charge des parents	CHF 743'600.00	CHF 767'600.00		CHF 836'000.00	8.9%	CHF 748'275.20
Subventions, remboursements	CHF 245'000.00	CHF 266'700.00		CHF 296'500.00	11.2%	CHF 425'112.60
A charge des communes	CHF 1'212'943.00	CHF 1'260'411.00	3.9%	CHF 1'265'390.00	0.4%	CHF 974'554.50
TOTAL	CHF 2'201'543.00	CHF 2'294'711.00		CHF 2'397'890.00		CHF 2'147'942.30

Moudon	Budget 2021	Budget 2022	Diff	Budget 2023	Diff	Comptes 2021
Budget Moudon	CHF 661'500.00	CHF 587'000.00	-11.3%	CHF 602'000.00	2.6%	CHF 463'371.10
% Moudon	54.5%	46.6%		47.6%		47.5%

1) L'augmentation de CHF 15'000.00 entre le budget 2022 (CHF 587'000.-) et 2023 (CHF 602'000.-) est due à la création d'un module d'accueil supplémentaire de 12 places à Lucens.

Le nombre de places d'accueil est donc augmenté de 156 à 168 places (+7.7%).

L'augmentation de charges pour la Commune de Moudon est de CHF 15'000.- (+2.6%).

L'augmentation de charges pour les communes de l'AISMLE a pu être contenue pour plusieurs raisons : optimisation du taux de remplissage des modules d'accueil ; augmentation du tarif de participation des parents voté par l'ARAJ ; pas d'engagement de personnel éducatif supplémentaire, mais uniquement un ajustement des taux d'activité ; locaux existants.

2) Vous citez une augmentation de « presque CHF 140'000.- » par rapport à 2021. Vous avez donc comparé le budget 2023 (CHF 602'000.-) par rapport aux comptes 2021 (CHF 463'371.10).

Ces éléments sont difficilement comparables, car il y a eu sur l'exercice 2021 des écarts importants.

Les comptes 2021 (CHF 463'371.10) ont été bouclés environ CHF 200'000.- plus bas que le budget 2021 (CHF 661'500.-) ne le prévoyait.

Entre 2021 et 2022, il n'y a pas eu de modifications des prestations, ni du nb de places d'accueil, dans les UAPE.

Ces écarts sont dus à des subventions et des « aides covid » qui ne figuraient pas dans le budget.

Du à ces aides, les résultats du compte UAPE étaient exceptionnels en 2021.

Dicastère de Monsieur Félix Stürner, Municipal : Enfance ; Jeunesse et cohésion sociale
Questions comptes : 18 Transports et Mobilité

Compte + intitulé	Question	Réponse Municipale
180.3657.00 Garantie utilisation voiture Mobility	Il y a une voiture Mobility à la gare. Or l'ajustement est à la baisse. Comment peut-on avoir moins d'une voiture ?	Bien que la notion de « moins d'une voiture* demeure confuse, il est possible de répondre comme suit à l'ajustement qui est déterminé en fonction de l'évolution estimée de l'utilisation du véhicule Mobility.

Questions comptes : 7 Service social

710.3653.00 Soutiens cours appuis App-App	Cette subvention n'a été demandée que pour 2022 ? Pourquoi n'a-t-elle pas été reconduite en 2023 ?	Au vu des restrictions imposées durant la phase aiguë de la pandémie, les cours n'ont pu être donnés en présentiel en 2020. Il en a été de même en 2021, raison pour laquelle la subvention n'a pas été demandée et versée durant ces deux années. Elle sera normalement reconduite en 2023.
710.3654.07 Subside ass. Lire et Ecrire	Le subside en 2023 est plus bas que celui de 2022 : il est repris le montant de 2021, soit CHF 2'400.00, pourquoi ?	Etrangement, le montant budgété était systématiquement surestimé de 600.- CHF par rapport à la demande effective de l'association et il a donc été décidé d'inscrire au budget montant réellement demandé et payé à l'association en 2019, 2020 et 2021.

Dicastère de Monsieur Raphaël Tatone, Municipal : Sécurité ; Sports

Questions comptes : 17 Sports

Compte + intitulé	Question	Réponse municipale
170.3653.99 Dons et aides par factures acquittées	Comment se justifie cet ajustement ?	Il s'agit d'un ajustement du budget par rapport à l'effectif des dernières années.
171.3145.00 Frais entretien terrain multisport	Comment se justifie cette baisse de charges ?	Entretien courant, pas de réfection du terrain et de la clôture comme en 2022.
171.3145.04 Entretien Piste vista	Pourquoi CHF 0.00 au budget 2023 ?	Le remplacement des engins de la piste vita était prévu sur 2 ans, 2021 et 2022.
172 Patinoire mobile	Étant donné que la patinoire ne sera pas installée pour l'hiver 2022-2023, quelle somme va être économisée sur le budget 2023 ? Quelle est la logique des différences de sommes entre 2022 et 2023 ?	Les montants budgétisés correspondent à l'installation de la patinoire sur une période de 3 mois environ (décembre-janvier-février). L'économie peut donc être estimée à 1/3 du montant total pour l'année 2022 et 2/3 pour l'exercice 2023. Le budget a été établi selon la nouvelle organisation et partenariat avec le restaurant de la Tour.
172.3011.00 Traitements patinoire mobile	Aucun traitement dans le compte 172.3011.00, cependant pourquoi y a-t-il des frais divers de CHF 11'200.00 dans le compte 172.3189.00 ?	Les honoraires sont remplacés par les frais de mandaire et gestion de la patinoire du restaurant de la Tour.

Questions comptes : 6 Police

610.3101.00 Imprimés et fourniture de bureau	Pourquoi une telle augmentation ?	Ajustement à l'effectif qui dépassera le budget en 2022, notamment en raison des frais d'achat des carnets d'amendes.
610.4363.00 Frais facturés à des tiers	Pourquoi une telle diminution ?	Les macarons de parcage sont maintenant comptabilisés dans le compte no 610.4272.00. Seul subsiste les refacturations de matériel suite à accidents ou déprédations par des tiers et certaines prestations du service de la sécurité publique.